

CONCOURS « Ratification 2021 »

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Le concours « **Ratification 2021** » est organisé par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc., ci-après appelée «APCHQ».

PRIX

Le prix est constitué d'une Carte-cadeau de 995,00 \$ auprès de Fairmont Hotels et Resorts (valeur du prix de 995,00 \$);

Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement, ne peut être transféré à une autre personne et ne peut être échangé en totalité ou en partie pour de l'argent, ou encore faire l'objet d'une demande de remboursement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Aucun achat requis.
- Le participant doit être âgé de 18 ans ou plus.
- Le participant doit être un représentant d'une entreprise qui déclare au moins une (1) heure dans le secteur de la construction résidentielle auprès de la Commission de la construction du Québec.
- L'entreprise du participant doit s'inscrire à une assemblée de ratification visant à se prononcer sur le projet d'entente sectorielle dans le secteur de la construction résidentielle. L'inscription sera faite auprès de Survey Monkey. Ces assemblées se tiendront au début de juillet 2021.
- Le participant devra être présent lors d'une assemblée de ratification visant à se prononcer sur le projet d'entente sectorielle dans le secteur de la construction résidentielle et compléter le coupon de participation qui lui sera remis lors de cette assemblée.
- La personne au bénéfice de laquelle le concours publicitaire est tenu, ses employés ses représentants, ses agents ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent pas participer au concours, ce qui inclut autant l'APCHQ que ses compagnies affiliées ou les associations régionales;
- À titre de méthode alternative gratuite, le participant doit écrire un texte de 50 mots décrivant les raisons pour lesquelles il désire participer au concours, ci-après appelée «Texte alternatif». Le texte doit être expédié par la poste, au soin de madame Nicole Robichaud, au 5930, Louis-H. Lafontaine, Anjou, H1M 1S7, au plus tard le 8 juillet 2021. L'oblitération postale fait preuve de la date d'expédition.
- L'APCHQ limite le nombre de participation à une par entreprise.

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner le prix lors de ce concours dépendent du nombre total de coupons de participation et des Textes alternatifs valides reçus.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Le concours débute officiellement le 10 juin 2021 et se termine le 8 juillet 2021.
- La personne gagnante sera déterminée par tirage au sort qui aura lieu à 13h00, le 14 juillet 2021, au siège social de l'APCHQ située au 5930, Louis-H. Lafontaine, Anjou, H1M 1S7.
- Une seule participation par entreprise est acceptée.
- Si la personne gagnante ne respecte pas chacune des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement, elle sera disqualifiée et un nouveau tirage sera effectué jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.
- Le participant sélectionné devra répondre correctement à la question suivante vérifiant ses habiletés en mathématiques : $(10 \times 2) + (6 \div 3) - 1 =$.
- Toute participation est sujette à vérification par l'APCHQ. Toute participation qui est, selon le cas, frauduleuse, reproduite à la main ou de quelque autre façon, illisible, incomplète ou autrement non conforme au présent règlement, sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit au prix.
- L'APCHQ, ses compagnies affiliées, ses régionales, leurs mandataires, leurs employés, agents ou représentants ne pourront être tenus responsables pour la perte ou l'altération, par quelque moyen ou circonstance que ce soit, d'un coupon de participation.
- L'APCHQ se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle de l'APCHQ pouvant corrompre ou affecter l'administration, l'impartialité, la sécurité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- L'APCHQ demeure, en tout temps, propriétaire exclusif des coupons de participation et des « Textes alternatifs ». Aucune correspondance ne sera entretenue avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec la personne gagnante.
- La personne gagnante dégage l'APCHQ, ses compagnies affiliées, ses régionales, leurs employés, agents ou représentants et les gestionnaires du concours de tout dommage et de toute responsabilité qu'elle pourrait subir en raison de sa participation au concours, en conformité ou non avec le présent règlement, ainsi que tout dommage résultant de l'acceptation ou de l'utilisation du prix attribué.
- En participant ou tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité, l'APCHQ, ses compagnies affiliées, ses régionales, leurs mandataires, leurs employés, agents ou représentants, de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours y compris toute blessure infligée à un participant ou à autrui.
- Dans tous les cas, l'APCHQ, ses compagnies affiliées, ses régionales, leurs mandataires, les fournisseurs de produits ou de services liés à ce concours ainsi que leurs employés, agents ou représentants, ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que celui indiqué dans le présent règlement ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

- Toute décision ou interprétation du présent règlement faite ou autorisée par l'APCHQ et relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux en relation avec toute question relevant de sa compétence.

ATTRIBUTION DU PRIX

- L'attribution du prix se fera par tirage au sort au siège social de l'APCHQ située au 5930, Louis-H. Lafontaine, Anjou, H1M 1S7, à 13h00, le 14 juillet 2021.
- Les organisateurs du tirage désigneront à l'occasion du tirage une personne appelée à valider la réception des paiements de factures et des coupons de participation. Toutes ses décisions seront sans appel.
- Pour autant qu'elle réponde à toutes les exigences du présent règlement, la personne sélectionnée gagnera le prix.
- La personne gagnante sera avisée par téléphone au plus tard dans les 10 jours suivant le tirage, des modalités de remise du prix.
- La personne gagnante recevra son prix, par courrier recommandé ou par service de messagerie, dans les 30 jours suivants le tirage ou directement sur place au moment du tirage au sort.
- L'APCHQ, ses compagnies affiliées, ses régionales, leurs mandataires, leurs employés, agents ou représentants ne pourront être tenus responsables à l'égard de tout événement pouvant empêcher ou retarder la livraison du prix.
- La personne gagnante devra signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à l'effet qu'elle a lu, compris et s'est conformée au présent règlement.
- L'APCHQ se réserve le droit de demander à la personne gagnante de présenter des pièces d'identité avant de lui remettre son prix.

GÉNÉRALITÉS

- En acceptant le prix, la personne gagnante, personnellement et à titre de représentante de l'entreprise membre d'une mutuelle de l'APCHQ, est d'office tenue d'accepter que son nom, le nom de l'entreprise et/ou sa photographie soient publiés dans les publications identifiées par l'APCHQ, et ce, sans autre compensation.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- L'APCHQ accorde une très grande importance au respect de la vie privée et s'efforce d'établir des relations à long terme avec ses clients. Il est donc possible qu'elle conserve les renseignements personnels que les participants lui auront donnés, à moins d'indication contraire. Ces derniers demeureront confidentiels et ne seront utilisés que par elle.
- Tous les droits exigibles sont payés à la Régie des alcools, des courses et des jeux par l'APCHQ.
- Une copie du règlement du concours est disponible pour examen au siège de l'APCHQ ou à l'adresse internet suivante : <https://www.apchq.com>

Note : L'utilisation du masculin dans ce document n'a d'autre but que d'alléger le texte qui s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes.